

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
9	8	8

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

Date de la convocation : 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 06 avril 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE, Adjoint, Pierre LALANNE, Éric LAULHÉ, Françoise COSSIÉ, Annabelle MOLIA et Guylaine SARROUILHE, conseillers municipaux.

Excusés : Julien GODRIE

Absents :

Secrétaire de séance : Françoise COSSIÉ

Adoption Procès Verbal du 21 décembre 2022 (Délibération n° 2023-04-13-1)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022 qu'il a joint à la convocation de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2022

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa,
le 20 avril 2023

Le Maire,


Pierre Ziegler



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, et le treize avril à 20h30, le Conseil Municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de LANNEPLAA, sous la présidence de Monsieur Pierre ZIEGLER, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLES et Vincent Bordenave, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Éric LAULHÉ

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Julien GODRIE

Date de la convocation
06 avril 2023

Date d'affichage
20 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

20 avril 2023

et publication du

20 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Françoise COSSIÉ

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022
de la commune de Lanneplaa**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Philippe TUAL à la clôture de l'exercice.

Monsieur Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,
ouï l'expis é de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 de la commune de lanneplaa, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LANNEPLAA

Le Maire ZIEGLER Pierre



Séance du 10 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize avril, le Conseil Municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de LANNEPLAA, sous la présidence de Aline LANGLES, Première Adjointe, Monsieur Le Maire ayant quitté la salle,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	7	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Aline LANGLES et Vincent BORDENAVE, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Éric LAULHÉ

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Julien GODRIE

Date de la convocation
06 avril 2023

Date d'affichage
20 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 avril 2023 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Françoise COSSIÉ

20 avril 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

et publication du

20 avril 2023

Monsieur Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Aline LANGLES, 1ère Adjointe, après avoir approuvé le compte de gestion 2022

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	535 201,61
	Réalisé :	106 836,78
	Reste à réaliser :	14 586,36

Recettes	Prévu :	535 201,61
	Réalisé :	77 605,90
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	395 875,14
	Réalisé :	151 743,76
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	395 875,14
	Réalisé :	413 901,08
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-29 230,88
Fonctionnement :	262 157,32
Résultat global :	232 926,44

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaa

Le Maire Pierre ZIEGLER



Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize avril, le Conseil Municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de LANNEPLAA sous la présidence de Monsieur Pierre ZIEGLER, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	8	8
		Pour : 8
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLES et Vincent BORDENAVE, Adjoint, Françoise COSSIÉ, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Éric LAULHÉ

Procurat ion(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
06 avril 2023

Etai(en)t excusé(s) :

Julien GODRIE

Date d'affichage
20 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

20 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Françoise COSSIÉ

et publication du

20 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ZIEGLER, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 13 avril 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **80 082,18**

- un excédent reporté de : **182 075,14**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **262 157,32**

- un déficit d'investissement de : **29 230,88**

- un déficit des restes à réaliser de : **14 586,36**

Soit un besoin de financement de : **43 817,24**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **262 157,32**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **43 817,24**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **218 340,08**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 29 230,88

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LANNEPLAA

Le Maire ZIEGLER Pierre



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

En exercice	Présents	Votants
9	8	8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Lanneplaa, sous la présidence de M. Pierre ZIEGLER, Maire

Date de la convocation : 6 avril 2023

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE Adjoints, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Françoise COSSIÉ, Eric LAULHÉ, conseillers municipaux.

Excusés : Julien GODRIE

Absents :

Secrétaire de séance : Françoise COSSIÉ

Finances : vote des taux imposition 2023 (Délibération n° 2023-04-13-05)

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de **125 086 €** est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise également qu'en application du coefficient correcteur, la Commune percevra un versement de 22 263 €.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces trois taxes serait de 102 823 €.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,13 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,81 %
- taxe d'habitation : 15,92 %

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	299 900 €	26,13 %	78 364 €
Foncier non bâti	26 600 €	66,81 %	17 771 €
Habitation	42 013 €	15,92 %	6 688 €

**Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Maire,
Pierre ZIEGLER**




Pour	Abstention	Contre
8	0	0

Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le

Le

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

En exercice	Présents	Votants
9	8	8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Lanneplaa, sous la présidence de M. Pierre ZIEGLER, Maire

Date de la convocation : 6 avril 2023

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE Adjoints, Pierre LALANNE, Annabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Françoise COSSIÉ, Eric LAULHE, conseillers municipaux.

Excusés : Julien GODRIE

Absents :

Secrétaire de mairie : Françoise COSSIÉ

Finances : budget primitif 2023. (Délibération n° 2023-04-13-06)

Vu les engagements pris,

Considérant les projets et investissements,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2023.

	Investissement	Fonctionnement
<i>Dépenses</i>	304 656,32 €	450 296,08 €
<i>Recettes</i>	304 656,32 €	450 296,08 €

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

ADOpte le budget 2023

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de **7,5 %** des dépenses réelles de la section concernée.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

**Le Maire,
Pierre ZIEGLER**



Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le

Le

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

En exercice	Présents	Votants
9	8	8

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20h30, le Conseil municipal de LANNEPLAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Lanneplaa, sous la présidence de M. Pierre ZIEGLER, Maire

Date de la convocation : 6 avril 2023

Présents : Pierre ZIEGLER, Maire, Aline LANGLÈS et Vincent BORDENAVE Adjoints, Pierre LALANNE, Anabelle MOLIA, Guylaine SARROUILHE, Françoise COSSIÉ, Eric LAULHE, conseillers municipaux.

Excusés : Julien GODRIE

Absents :

Secrétaire de secrétaire : Françoise COSSIÉ

Mise à jour du règlement de location de la Maison pour Tous (Délibération n° 2023-04-13-07)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de location de la Maison pour tous, notamment pour insister auprès des utilisateurs (particuliers et associations) sur les nuisances sonores et le rajout du limiteur phonique.

Il expose le projet de règlement modifié qu'il propose d'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le règlement de la Maison Pour Tous.

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente décision Messieurs et Mesdames les présidents des associations communales.

**Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

**Le Maire,
Pierre ZIEGLER**



Certifiée exécutoire compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la publication le

Le

Le Maire,